



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 5 février 2018 à l'adoption du règlement numéro 214-1-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 214-2016 relatif aux règles de régie interne applicables aux séances publiques du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement est entré en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, greffière